



Comité départemental de la Haute-Corse - F.F.E.S.S.M.

Siège social : Lotissement N°12 Domijo - 20600 FURIANI

Agrément Ministériel : du 27.06.86

par Arrêté n° 86/706 Préfecture de Haute-Corse.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre novembre à quatorze heures trente, les membres du Comité et des Commissions Départementales de Haute-Corse de la F.F.E.S.S.M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le quatre octobre par Mme SERAFINI Présidente du CODEP 2B FFEISSM, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires. La séance s'est tenue dans la salle de réunion de la base nautique des Minelli.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mme SERAFINI en qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme BLANCHARD.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de quatorze membres présents ou représentés pour un total de 12176 voix soit 45,66%. La présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 14h30.

La présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 22 octobre 2022 ;
2. Rapport moral de la présidente pour l'année 2022/2023 ;
3. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2022/2023 ;
4. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2023/2024 ;
5. Rapports des commissions Apnée, Biologie et Technique ;
6. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) ;
7. Perspectives 2024 ;
8. Questions diverses.

La présidente met à disposition sur le bureau de l'assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

Elle souhaite la bienvenue aux participants.

Puis, il est donné lecture par Mme SERAFINI, Présidente à M. BURON, Trésorier et aux représentants des commissions, des différents rapports.

I. Approbation du PV des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 22 octobre 2022

La Présidente adresse ses remerciements à la secrétaire pour l'élaboration des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 octobre 2022 et présente ceux-ci.

L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire est soumise au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire est soumise au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. Rapport moral de la présidente pour l'année 2022/2023

En préambule, Mme SERAFINI indique que la saison fédérale 2022-2023 s'est inscrite dans une continuité d'actions de formation et de manifestations au sein des différentes commissions et structures.

En effet, les rendez-vous annuels suivants ont été pérennisés :

- les manifestations de biologie à destination des moniteurs, plongeurs et du grand public, à savoir Mer en fête, Cap Mer, journée biologie ALIEN à Bastia et également une journée action formation dans le cadre du projet Polaris de SEPTENTRION environnement ;
- les formations PB1, PB2 et FB1 et un stage jeune plongeur biologiste ;
- les actions de veille sur l'environnement marin (CROMIS, réseau ALIEN, relevés en lien avec le Parc marin) ;
- le salon de la plongée en janvier où des structures associatives et SCA et le CODEP de Haute-Corse ont représenté l'activité de la plongée sur le stand du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;
- les actions de formation technique (stage et recyclages TIV) ;
- la participation d'apnéistes et juges d'apnée de Haute-Corse notamment lors du 2^{ème} championnat régional à Bastia en avril et du stage UMBERTO PELIZZARI en septembre.
- Une journée découverte de l'activité de l'apnée à Bastia.

Parallèlement les structures associatives et SCA ont contribué activement à la formation de nombreux plongeurs et apnéistes avec la délivrance de 1068 licences et 1035 brevets.

Les membres du comité directeur ont participé aux réunions fédérales (comité directeur, AG régionale), aux réunions du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate et groupes de travail sur l'activité de la plongée.

Enfin, le comité sera très prochainement représenté lors des réunions fédérales et à l'AG programmées au sein de la région, en novembre.

La poursuite du développement de la communication s'est traduite par ;

- la mise en ligne du nouveau site internet avec l'aide du support VPDIVE ;
- la diffusion des différentes manifestations sur la page Facebook du Comité ;
- la mise en œuvre des nouvelles banderoles personnalisées pour chaque commission.

Pour conclure, elle tient à remercier plus particulièrement, les présidents des commissions, la représentante des SCA pour leur implication dans les différentes actions et la mobilisation des clubs pour la découverte de la plongée sous-marine, de l'apnée, la formation de nouveaux plongeurs et apnéistes et le développement des connaissances et compétences en biologie.

Elle adresse également ses remerciements aux membres du comité directeur, pour leur contribution dans le développement de nouveaux projets et la préparation de l'assemblée générale.

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport moral de la présidente est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Elle laisse la parole aux présidents des commissions ainsi qu'à la représentante des SCA pour la présentation des rapports et des perspectives pour la saison 2023-2024.

III Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2022/2023

M. BURON, Trésorier expose le rapport financier.

Le solde du compte au 31 août 2023 était de : 9336.83 €

Les ristournes fédérales pour l'année 2022-2023 ont été versées sur l'exercice 2023-2024 (soit 3194.70 € avec ristournes licences, cartes CMAS et cotisations Clubs), elles n'apparaissent pas sur le compte de résultats 2022-2023.

C'est donc la somme de (9336.83€ + 3194.70 €) : 12531.53 € qui est à prendre en compte pour l'exercice 2022-2023.

La commission biologie n'a pas utilisé la totalité de la subvention allouée pour 2022-2023.

La subvention de la commission apnée a été entièrement consommée.

Quant à la subvention allouée à la commission technique et TIV n'a également pas été utilisée dans son intégralité.

Mme VIALE Maud demande s'il y a une subvention pour la plongée enfant et une aide aux candidats en formation de moniteurs.

M. BURON indique qu'il n'y a pas eu de subvention accordée pour les plongées enfants (pas de stages) ni pour une aide à la formation de moniteurs à la suite de la réussite de l'examen.

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2023/2024

Le budget prévisionnel 2023/2024 accordé suite aux demandes des commissions (apnée pas de demande, Biologie 1000 €, CTD & TIV 500€+ 500€) est détaillé dans le document présenté en séance.

Le bilan et le compte de résultats pour 2022-2023 ont été effectués sur la période du 15.09.2022 au 31.08.2023 (soit 11 mois et demi) suite au changement calendaire mis en place au niveau national.

Les détails du bilan et du budget prévisionnel sont présentés en séance.

Aucune remarque n'est formulée.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

V. Rapports des Commissions Apnée, Biologie et Technique

Rapport de la Commission apnée

M. PANISI présente le bilan des activités de l'année 2023 et les projets 2024.

Du côté de la structure Borgosub, un stage d'apnée avec Umberto PELIZZARI a été organisé à Calvi. Le CODEP 2B a participé financièrement à cette action.

Ce stage a connu à nouveau un très grand succès. Le nombre de places était limité par mesure de sécurité à 22 stagiaires et un staff de 8 personnes pour l'organisation et l'encadrement. Des clubs du continent se sont déplacés pour y participer et souhaitent également créer des échanges inter-club (sortie apnée) entre les régions. Une très bonne chose pour l'avenir et le développement de l'apnée sur l'île.

Le comité a également contribué au financement :

- du championnat régional de Corse en piscine en avril 2023 avec la contribution du club Corsica Freediving. De plus, il a réalisé des formations RIFFA et participé avec ses membres aux championnats de France FFEISSM.

- de la manifestation de Corsica Sub qui s'est déroulée sur 2 week-ends afin de promouvoir l'apnée en milieu naturel pour des débutants. Les séances étaient également orientées sur la sécurité.

A la fin des 2 week-ends tous les participants sont partis avec le contact des 3 clubs de Haute-Corse afin de pouvoir, s'ils le souhaitent continuer dans une structure encadrée.

Le budget de la Commission apnée pour la saison était de 1500€. La commission apnée a fait le choix de partager équitablement cette somme pour que les 3 clubs puissent développer l'activité sous différentes actions.

« Les tensions survenues au sein des réunions depuis l'arrivée de Mr PROVENT, et après une longue réflexion » de sa part, font que Mr PANISI, démissionne de son poste de président de la Commission apnée. « Il n'a ni le temps, ni la force de se battre pour des bouts de chiffons, ni le besoin de démontrer que telle ou telle personne est meilleure que l'autre ».

Il va se concentrer dès à présent sur l'activité du club Borgosub Freediving et continuer le développement de l'apnée sur le club Corsica Sub qui connaît une très belle augmentation d'activité.

Il tient encore à remercier les moniteurs d'apnée de la Haute-Corse qui sont là bénévolement tous les ans pour les stages et autres sorties du club et ceci depuis 2012. Il remercie pour les belles années passées ensemble, et en espérant que l'apnée continuera son évolution.

Le rapport moral de la commission apnée est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Madame SERAFINI et Monsieur TOMI remercient Mr PANISI pour ses actions durant toutes ces années.

Le poste restera vacant jusqu'à l'Assemblée Générale Élective de 2024. Mr PANISI déclare rester membre au sein du comité directeur en l'attente des prochaines élections. Le comité prend le relais concernant la définition d'actions dans l'attente d'un(e) remplaçant(e).

Dans ce cadre, le comité directeur propose la contribution de Mme Julie MUJICA.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée. Celle-ci est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport de la Commission biologie sous-marine

Le rapport est présenté par M. BURON.

Ainsi, il expose les formations et manifestations qui ont eu lieu :

- Stage PB1 : 1 à Galéria avec 6 stagiaires reçus, (1Enc) présentiel soit 16h de théorie et 4 plongées par stagiaire.
- Stage PB2 : 2 stagiaires à Bastia (en cours) (1Enc) soit 25 h de théorie et 4 plongées par stagiaire ;
- Un stage FB1 : avec la région, 2 stagiaires en cours (2022-2023) (1Enc) et participation des futurs FB1 à tous les cours PB1 et PB2 (16 + 25) et plongées d'application.
- Stage jeunes plongeurs biologistes : 2 stagiaires jeunes, 1 stagiaire Région FB (2 Enc).

Diplômes délivrés : 6 PB1 et 2 jeunes plongeurs biologistes.

- La participation à Mer en Fête (conjointe avec la région) en juin 2023 pour 6 classes du CP à la 6ème.
- La participation conjointe avec la région à Cap Mer à Belgodère durant 2 jours pour 12 classes du CP au CM2.
- Journée ALIEN Bio au vieux port de Bastia au sein du club Corsica Sub avec la présentation du réseau ALIEN et l'outil CROMIS.
- Journée d'animation et de formation d'ambassadeur Septentrion (club NCB et commission bio du CODEP 2B).

Concernant les sciences participatives et inventaire d'espèces, Monsieur BURON effectue la validation journalière de plongées sur CROMIS et effectue la signalisation d'espèces le cas échéant auprès du réseau ALIEN Corse.

Le déroulement du séminaire bio à STARESO (CROMIS, DORIS et ALIEN) à l'attention des moniteurs du département a été financé cette année par le réseau ALIEN.

Il rappelle que l'outil CROMIS est accessible à tous, licencié ou non et permet le partage de données avec des scientifiques pour validation.

Dans l'avenir, cet outil remplacera le carnet de plongée papier qui pourra être validé par les moniteurs des structures directement en ligne.

Pour rappel, il est possible de former des jeunes à partir de 10 ans au sein des clubs. Cette activité plait beaucoup auprès de ce jeune public qui sont nos plongeurs de demain. La biologie est un support pour les intéresser et les fidéliser. L'enseignement peut être dispensé par un formateur FB1.

Le rapport moral de la commission biologie sous-marine est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport de la Commission technique

M. SERAFINI présente le bilan de la saison écoulée.

Il indique que l'année fédérale 2023 aura été marquée par un niveau d'activité comparable à celui des années précédentes.

Technicien d'inspection visuelle

Ont été organisés, un stage de formation initiale et 2 stages de recyclage. Ainsi, ont été formés :

- 4 nouveaux TIV ;
- 5 personnes ont suivi le module de recyclage.

Matériel

Seuls des clubs de la région bastiaises et un hors département (Porto-Vecchio) ont fait des demandes.

- 3 prêts de matériel TIV (2 valises et 1 matériel de formation) ;
- 4 prêts de matériel de secourisme.

Il est rappelé que ces équipements sont à la disposition de tous les clubs et accessibles sur simple demande. La seule contrainte réside dans les modalités d'enlèvement et de retour.

Prévisions

Pour la saison 2024 sont prévus :

-1 ou 2 recyclages dont le premier a eu lieu le 28 octobre 2023 et le second en février 2024 ;

-1 stage de formation initiale TIV les 23 et 24 mars 2024 ;

-1 recyclage ANTEOR en avril 2024.

Informations fédérales

L'année 2023 aura été très riche en réforme avec la mise en œuvre de nouvelles pratiques et l'augmentation des licences. Ainsi :

- Le prix de la licence adulte passe à 45,80€
- Le prix de la carte double face passe à 15,00€
- La création de la licence aidant/accompagnant à 19,00€
- Il n'aura échappé à personne que l'année fédérale 2024 a débuté le 1^{er} septembre et non le 15 comme par le passé
- La mise en ligne d'une formation e-learning N1 (<http://formation.ffessm.fr/fr/>);
- La mise en place depuis février 2023 d'un REX. Le Retour d'Expérience en plongée et activités subaquatiques (REX) a pour objet de recueillir les témoignages, des situations où des événements rapportés volontairement par les pratiquants. Cela permet d'une part de recueillir des témoignages sur les accidents, quasi-accidents, incidents et/ou faits remarquables (chute, non-respect consignes, ADD etc...). Puis d'autre part, d'en analyser les causes et les conduites adoptées afin de mettre en place des actions de prévention ou d'information pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Le REX permet aussi de recueillir les retours d'expérience positifs au travers des actions mises en oeuvre. Pour ce faire, la FFESSM a mis en place un outil de saisie en ligne accessible à tout pratiquant.
- Les études sur le rajeunissement ont effectivement débouché :
 - o Pour le GP/entrée en formation avec PA40+RIFAP/Examen à 17 ans
 - o Pour le MF1/entrée en formation avec GP-PA40 à 17 ans
 - o Pour le PE12 à partir de 10 ans/PE20 à partir de 12 ans/ PE40 à partir de 14 ans ;
 - o La mise en place d'un formulaire d'autorisation parentale pour la plongée jeune. Il est accompagné des conseils de la commission technique nationale et de la Commission médicale et de prévention nationale de la FFESSM. Il est demandé qu'une information éclairée soit donnée aux parents. Mr SERAFINI conseille donc aux clubs de faire lire ce document aux parents puis à le signer.

Toujours à l'étude :

- La refonte du GP-N4 avec allègement de la théorie.

Celle-ci ferait l'objet d'un « module théorie MF1 pour ceux se destinant au moniteurat ». Ce module serait réalisé sous contrôle de la CTR et serait valable 5 ans.

- Le Brevet d'Enseignement de la Plongée Profonde à l'air (BEPPA) MF1 + BEPPA = E4

Le rapport moral de la commission technique est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les présents et représentés.

VI Rapport de la représentante des structures commerciales agréées (SCA)

Mme Maud VIALE, représentante des SCA présente son rapport pour l'année 2022-2023.

Au cours de l'année fédérale écoulée, elle n'a pas été sollicitée par les gérants de SCA pour des problèmes qu'ils auraient souhaité faire remonter au Codep2B.

Ils ont cependant pu échanger lors de diverses rencontres ou échanges téléphoniques. Les différents centres de plongée lui ont fait part de leurs difficultés récurrentes pour embaucher pendant la saison. Certains utilisent encore les failles en prenant de nombreux stagiaires fédéraux, même lorsque les structures ne sont pas affiliées à la fédération, ou que ceux-ci n'ont pas de tuteurs. Ce sujet lui a été rapporté plusieurs fois mais elle n'a pas le pouvoir de faire changer les choses. A cet effet, elle se tourne vers le Codep 2B aujourd'hui, y 'a-t-il des solutions pour faire barrage à ce genre de pratique ?

Madame SERAFINI déclare qu'elle fait remonter ces informations auprès de la région. Les instances d'état n'ont cette année pas opéré beaucoup de contrôles. A sa connaissance, aucun contrôle cette année sur la bassin bastiais, excepté des contrôles de la gendarmerie maritime en début de saison.

Concernant les SCA : 19 sont présentes en Haute-Corse sur 46 au niveau régional. Ce nombre reste stable d'une année à l'autre. Après échange avec différents centres au cours de la saison, on peut observer la même dynamique que l'année dernière avec une tendance à l'augmentation des formations.

Les professionnels de la plongée côté Est se sont réunis plusieurs fois au cours de l'année, lors de réunion du Parc Marin notamment, et ils ont pu échanger sur leurs pratiques et usages respectifs. Il en ressort globalement une entente cordiale entre les différents centres.

Elle rappelle à toutes les structures professionnelles qu'elles peuvent lui faire parvenir leurs interrogations ou leurs revendications. Elle reste à leur disposition par mail ou par téléphone.

Le rapport moral de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les présents et représentés.

VII PERSPECTIVES 2024

Mme SERAFINI présente les perspectives 2024 dans le cadre des projets du CODEP. Ainsi, elle propose les actions suivantes :

- **Poursuivre les actions de sensibilisation** auprès des plongeurs, apnéistes et du grand public
 - Réseau ALIEN
 - CROMIS
 - DORIS

- **Participer à des groupes de travail, manifestations, actions de science participative**
 - Réseau ALIEN
 - CROMIS
 - DORIS
 - CAP MER
 - FETE DE LA SCIENCE
 - SEPTENTRION (reconduire cette action)
 - PARC NATUREL MARIN CAP CORSE AGRIATE
 - STELLA MARE (contact pour une action bio)
- **Promouvoir les activités auprès du grand public**
- **Poursuivre le développement de la communication** (Facebook, Internet...)
 - Alimentation des informations fédérales sur les deux outils de communication du CODEP 2B
 - Achat de flammes personnalisées « CODEP 2B »
 - Présence lors de la réunion du comité directeur régional et à l'AG Régionale de novembre
 - Présence du CODEP 2B au salon de la plongée du 11 au 14 janvier 2024

VIII Questions diverses

Madame SERAFINI présente la nouvelle gestion des subventions au sein du Codep2B. Un document expliquant les modalités ainsi qu'un formulaire de demande de subvention ont été créés à destination des clubs et structure de Haute-Corse. Ce formulaire doit parvenir aux présidents des commission en amont de l'AG.

Concernant les demandes de subvention, M. PROVENT de Corsica Free Diving avait sollicité une participation financière pour des formations réalisées au sein de sa structure.

Madame SERAFINI rappelle que les subventions ne concernent pas les frais relatifs au fonctionnement des clubs mais destinées à la conduite d'actions fédérales réalisées au sein du département.

M. CURIER de MARINE DIVING CENTER demande quels sont les délais pour une demande de subvention ?

M. BURON répond : 1 à 2 mois avant l'assemblée générale

M. TOMI rappelle que le prévisionnel est réalisé en août.

Madame SERAFINI mentionne que les présidents des commissions ont pour mission de gérer les demandes de subvention.

Concernant de nouvelles actions, Madame SERAFINI déclare être favorable au développement de nouvelles activités.

M. TOMI indique qu'une commission photo avait existé il y a quelques années. Toutefois celle-ci avait été difficile à maintenir en raison de la présence de peu de formateurs sur la Haute-Corse.

M. SERAFINI indique que lors d'un reportage le 4 juin 2023 traitant du handicap en Corse, la journaliste avait déclaré qu'il n'y avait rien pour les handicapés en Corse.

Il précise que des actions sont menées mais pas suffisamment valorisées (ex ; action la Voile pour se reconstruire).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

Fait à Bastia, le 4 novembre 2023

La Secrétaire,
Françoise BLANCHARD

La Présidente,
Virginie SERAFINI

Le Trésorier,
Daniel BURON